

Manche. Les pêcheurs de plaisance se défendent face à la pêche industrielle

Le Comité 50 de la pêche maritime de loisir s'est réuni en conseil d'administration, le jeudi 25 avril 2024 à Port Diélette. L'occasion d'aborder plusieurs points.



Le conseil d'administration a réuni une trentaine de membres sous la présidence de Denis Richard et la vice-présidence d'Allain Cossé. ©Jean-Philippe MASSIEU

Présidé depuis mars 2024 par Denis Richard, le Comité 50 de la pêche maritime de loisir est une antenne départementale de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer ([FNPP](#)).

Sa raison de vivre est de tenir « en permanence les adhérents informés de la réglementation concernant la sécurité, la pêche en bateau, pêche à pied, etc. » et de les défendre en étant un « interlocuteur privilégié des élus et des collectivités locales (région et département entre autres) ; des services de l'État ; des organisations de la pêche professionnelle ; des organismes scientifiques ; des médias ; d'autres associations », et bien sûr de la FNPP qui, au total rassemble plus de 300 associations et 30 000 adhérents.

La surpêche industrielle fait que la ressource se casse la figure. Allain Cossé (Vice-président du Comité 50)

4 conseils d'administration par an

Ainsi, le Comité 50 siège dans de nombreuses instances : le conseil Maritime de façade à Rouen , le comité de façade de suivi de la pêche maritime de loisir siégeant au Havre , le comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir siégeant à Cherbourg et Saint-Lô , la commission Littoral Mer (Colimer) de l' Agence de l'eau siégeant à Honfleur , la commission départementale de classement sanitaire des zones conchylicoles et de pêche à pied, le Sage de la Sienne, différentes commissions nautiques locales et tous les sites côtiers Natura 2000 , soit en direct, soit par le biais des associations adhérentes.

En revanche, « le Comité 50 ne se substitue pas aux associations pour traiter des problèmes locaux, mais il peut, à leur demande et avec le concours des autres associations affiliées, soutenir leur action dans des domaines divers (relations avec les concessionnaires des ports, les Affaires maritimes, conseil juridique etc..) », précise Allain Cossé, président de l'APP Diélette et vice-président du CPML50-FNPP qui se réunissait en conseil d'administration dans la soirée du jeudi 25 avril 2024 à Port Diélette.

2 600 adhérents

Le comité de la pêche maritime de loisir 50 Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer a été créé en octobre 2002 à Équeurdreville-Hainneville. Depuis, plusieurs associations ont rejoint le comité, les deux dernières en date étant celles de Jullouville et les Mouillages du Sol Roc en baie du Mont-St-Michel (basée à Champeaux).

Le Comité organise quatre conseils d'administration par an, dans les quinze jours suivant les réunions à la FNPP afin de redescendre les informations à ces adhérents.

Entre 750 000 et 3 millions de pêcheurs plaisanciers

Les dirigeants estiment que la pêche de plaisance est désignée, « à tort », comme « destructrice de la ressource » : « Il serait peut-être bon pour nos politiques de prendre des décisions efficaces pour contrôler la pêche industrielle qui détruit tout sur son passage », contestent-ils.

On est limités à deux bars par jour et par pêcheur 10 mois sur 12, à deux lieux par jour et par pêcheur 8 mois sur 12 alors que des bateaux pêchent jusqu'à 100 tonnes par jour. Du maquereau, il n'y en a quasiment plus. La surpêche industrielle fait que la ressource se casse la figure. Allain Cossé (Vice-président du Comité 50)

« On est toujours vus comme les vilains petits canards d'où l'intérêt d'avoir des données chiffrées », expliquent Denis Richard et Patrick Alvès, vice-président. En effet, l'estimation du nombre de pêcheurs plaisanciers s'étend de 750 000 à 3 millions selon les sources. Autant dire que l'estimation des quantités de poissons pêchés ou crustacés ramassés est tout aussi aléatoire. À son échelle, le Comité 50 lance une petite enquête à destination de ses 2 600 adhérents « pour savoir qui pêche quoi. » « Il nous faudrait environ 500 réponses », demande Denis Richard. « C'est important pour opposer des chiffres à l'administration », insiste Patrick Alvès.

Le comité 50 dénonce également certaines incohérences administratives : informations contradictoires, aberrations techniques, cacophonie sur l'arrêt ou non de la pêche à la coquille Saint-Jacques , etc. Ils estiment aussi, par exemple, qu'une

réunion de concertation avec les pêcheurs professionnels de coques et palourdes concernant les zones d' Hauteville-sur-Mer et de Saint-Martin-de-Bréhal « n'a rien donné. »

L'économie du nautisme fragilisée ?

Selon les comités, « toutes ces décisions » et « l'augmentation des charges pour obtenir un anneau » font que « beaucoup de pêcheurs » mettent un terme à leur passion : « Il y a quelques années, il était très difficile d'obtenir un emplacement, maintenant, il y a beaucoup d'emplacements disponibles dans les ports de la Manche. À terme, le déclin de l'économie qui découle de la pêche de loisir va se faire sentir. C'est pour ça que les professionnels du nautisme réagissent ! », assurent les dirigeants du Comité 50.

Allain Cossé précise que « le comité de la pêche maritime de loisir 50 est ouvert à toutes les associations de la Manche qui souhaitent le rejoindre pour la défense, dans le respect de la protection de la ressource, des intérêts de la pêche maritime de loisir sous toutes ses formes (pêches en bateau, à pied et sous-marine) ». Le Comité espère notamment réactiver l'association de Carteret qui « est en sommeil » alors qu'elle comptait 150 membres environ.

Vous pouvez contacter le comité en appelant le président Denis Richard au 06 32 97 82 00 ou par mail à comite50pecheloisir@gmail.com